

Poste de secours

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

est plus communément appelé poste de secours



L'organisation de manifestations ou de rassemblements de personnes, à caractère occasionnel et préalablement organisé (concert, meeting, compétition sportive, festivités...) pose naturellement le problème de la gestion du risque lié au nombre de personnes rassemblées et éventuellement à leur activité.

Le ministère de l'intérieur a fixé — au travers d'un référentiel — l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à mettre en place à l'occasion de ces événements.

Les postes de secours font partie des missions de sécurité civile dévolues exclusivement aux associations de sécurité civiles.

Le comité départemental des secouristes français Croix blanche de l'Oise dispose de l'agrément opérationnel de sécurité civile et peut donc assurer la couverture sanitaire de votre manifestation.

Il intervient à la demande des organisateurs de manifestations et après analyse conjointe des risques, soit seul, soit en collaboration avec :

- Les Comités départementaux Croix Blanche des départements limitrophes
- Le S.A.M.U. 60
- Les Sapeurs Pompiers

Ces postes de secours permettent de donner les premiers soins, de gérer l'appel aux secours publics.

En fonction des demandes et des risques encourus par les participants et le public, il met en place des dispositifs de premiers secours constitués de secouristes et équipiers secouristes conformément au Référentiel national des

dispositifs prévisionnels de secours.

Vous pouvez prendre contact avec nous pour une étude de point d'alerte ou poste de secours, veuillez remplir le formulaire disponible et nous le faire parvenir par messagerie électronique ou par fax et nous vous ferons parvenir un devis dans les plus brefs délais avec une étude de risque.

[Demande poste de secours PDF](#)

[Demande poste de secours en ligne](#)